

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Arbitrage FIFA: le Gabon compte désormais 13 officiels dont deux nouveaux



Photo: PSNB

Pierre Ghislain Atcho parmi les arbitres retenus par la Fifa pour l'année 2023.

PSNB
Libreville/Gabon

LA Fédération internationale de football association (FIFA), via sa Commission d'arbitrage, a rendu

Handball: des entraîneurs licence D IHF formés au Gabon



Photo: DR

Photo de famille du stage Licence D IHF.

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

LE Gabon tient ses pionniers nationaux comme entraîneurs titulaires d'une licence D de la Fédération internationale de handball. Ces 26 techniciens représentant les ligues de l'Estuaire, de l'Ogooué-Maritime, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, ont passé avec succès l'examen qui a sanctionné le stage de renforcement des capacités animé du 15 au 22 décembre 2022 à Libreville. Une formation assurée par la Tunisienne Nahla Boudhina, experte de l'instance mondiale et de la Confédération africaine de handball.

Ce rendez-vous organisé à l'initiative de la Fédération gabonaise de handball, vise le renouvellement des cadres techniques et l'arrimage à la politique générale en matière de sport prônée par le gouvernement via son démantèlement. Une tutelle que le bureau de la Fégahand entend solliciter pour servir de passerelle avec son homologue ministérielle de l'Éducation nationale concentrant la majorité du vivier domestique à exploiter pour l'animation, la détection et la formation. Des domaines dans lesquels l'IHF impose des techniciens détenteurs au minimum du sésame technique susmentionné.

publique jeudi dernier la liste des différents arbitres retenus pour officier lors des compétitions internationales pour l'année 2023. Au Gabon, la FIFA a validé les dossiers de 13 arbitres dont 7 assistants.

Deux compatriotes ont vu leurs dossiers invalidés. Il s'agit d'Arens Moukoumbou Owari et de l'assistant Junior Assoughe. Les arbitres retenus sont: Pierre-Ghislain Atcho, Gautier-Marc Mihindou

Mbina, Cregue-Fleury Moukagni Moukagni, Tanguy-Patrice Mebiame, Annaelle-Valérie Omanda, Richy-Carmen Nganda Madiamba. S'agissant des arbitres assistants, deux nouveaux font leur entrée: Amos

Abeigne Ndong et Ohrel Itono Ondo. Auxquels s'ajoutent Boris-Marlaise Ditsoga, Félix Aba'a Eyaga, Urbain Ondo Ndong, Pressilia-Praxède Nho Ndong et Floria-Chellyna Maroundou Moukagni.



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE



MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE L'ESTUAIRE
CABINET DU GOUVERNEUR
011 837 1000

COMMUNIQUE

Dans le cadre du lancement du plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet de construction de la Centrale Thermique à Gaz d'une capacité de 120 MW dans la Commune d'Owendo au quartier Akournam, projet développé par le consortium Gabon Power Company (GPC) filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) et le groupe Finlandais Wärtsilä, le Gouverneur de la Province de l'Estuaire, Madame Marie Françoise DIIKOUMBA, informe l'ensemble du public et les personnes impactées que la réalisation dudit plan est en cours.

A cet effet, un inventaire des biens agricoles, du cadre bâti et des parcelles impactées par le projet a été finalisé le 28 novembre 2022.

Un Comité Local de suivi a été mis en place afin d'accompagner et de suivre le processus de réinstallation des personnes affectées par le projet.

Pour connaître la composition de ce Comité Local de Suivi (noms/ contacts des membres), vous pouvez vous référer aux :

- Chef de quartier Akournam 2 ;
- Affichages publics (Gouvernorat de la Province de l'Estuaire, Mairie Centrale d'Owendo et la Mairie du 2^{ème} Arrondissement d'Owendo).

La liste des personnes affectées par le projet a été remise aux membres du bureau du CLS. Les personnes concernées sont invitées à la consulter afin de procéder à la vérification de la conformité de leurs noms et prénoms sur leurs documents

d'identités (Carte d'identité, passeport ou carte de Séjour).

En cas d'oubli, ou d'erreur, il est porté à la connaissance des PAP, qu'un mécanisme de gestion de plaintes et de griefs (PGPG) a été mis en place pour recevoir les réclamations, les plaintes les doléances et les suggestions de l'ensemble des personnes susceptibles d'être impactées.

Cette Période de réclamations sera ouverte à partir du mercredi 14 décembre 2022 jusqu'au mercredi 04 janvier 2023. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.

En plus, de l'enregistrement des plaintes dans le quartier qui sera assuré par le CLS, des plaintes électroniques peuvent-être transmises à l'adresse suivante : contact@gpc-gabon.com.

Le CLS, l'équipe de GPC et le consultant TERE, se tiennent à votre disposition pour toutes vos préoccupations.

Contact: M.SIMANGOYE - Responsable environnemental et social,
Téléphone numéro : 077-23-25-00.

Fait à Libreville, le 13 DEC. 2022

Le Gouverneur
Marie Françoise DIKOUMBA